

FR

E-004274/2019

Réponse donnée par M. Gentiloni  
au nom de la Commission européenne  
(7.2.2020)

La Commission partage l'analyse de l'Honorable Membre selon laquelle un mécanisme d'ajustement carbone à la frontière permettrait de lutter efficacement contre le risque de fuite de carbone qui pourrait résulter du différentiel d'ambition existant entre l'Union Européenne et ses principaux partenaires commerciaux en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Si les écarts entre les niveaux d'ambition à travers le monde persistent alors que l'UE renforce son ambition climatique, la Commission proposera un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour certains secteurs afin de réduire le risque de fuite de carbone. Une analyse d'impact détaillée sera menée afin d'analyser les différentes options et de concevoir un mécanisme qui prenne pleinement en compte les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce et les autres obligations internationales de l'Union Européenne. La protection du niveau de vie des citoyens européens est un des objets de cette analyse d'impact.